JUILLET - AOÛT 1981
63e ANNÉE — N° 730

revue internationale de la croix-rouge

INTER ARMA CARITAS

GENÈVE
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
FONDÉ EN 1863

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

MM. ALEXANDRE HAY, avocat, ancien directeur général de la Banque nationale suisse, *président* (membre depuis 1975)

HARALD HUBER, docteur en droit, juge fédéral, *vice-président* (1969)

RICHARD PESTALOZZI, docteur en droit, *vice-président* (1977)

JEAN PICTET, docteur en droit, ancien vice-président du CICR (1967)

Mme DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme (1967)

MM. MARCEL A. NAVILLE, licencié ès lettres, président du CICR de 1969 à 1973 (1967)

JACQUES F. DE ROUGEMONT, docteur en médecine (1967)

VICTOR H. UMBRICHT, docteur en droit, administrateur (1970)

GILBERT ETIENNE, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et à l'Institut d'études du développement, Genève (1973)

ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)

Mme MARION BOVÉE-ROTHENBACH, docteur en sociologie (1973)

MM. HANS PETER TSCHUDI, docteur en droit, ancien conseiller fédéral (1973)

HENRY HUGUENIN, banquier (1974)

JAKOB BURCKHARDT, docteur en droit, ministre plénipotentiaire (1975)

THOMAS FLEINER, docteur en droit, professeur à l'Université de Fribourg (1975)

ATHOS GALLINO, docteur en médecine, maire de Bellinzone (1977)

ROBERT KOHLER, docteur ès sciences économiques (1977)

MAURICE AUBERT, docteur en droit, banquier (1979)

RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences, géologue (1979)

Mlle ANDRÉE WEITZEL, ancien chef du service complémentaire féminin au Département militaire fédéral, vice-présidente de la Commission nationale suisse pour l'Unesco (1979)

MM. OLIVIER LONG, docteur en droit et docteur ès sciences politiques, ambassadeur, ancien directeur général du GATT (1980)

DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973; 1980)

CONSEIL EXÉCUTIF

M. ALEXANDRE HAY, *président*
M. RICHARD PESTALOZZI
M. JAKOB BURCKHARDT
M. ATHOS GALLINO
M. RUDOLF JÄCKLI
Mlle ANDRÉE WEITZEL

REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE

ISSN 0035-3361

JUILLET-AOÛT 1981 — N° 730

SOMMAIRE

Mala Tabory: Dispositions relatives au langage dans le droit international humanitaire 191

André Durand: Le Comité international de la Croix-Rouge (III) 210

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le prince héritier et la princesse de Norvège au CICR et à la Ligue 230

Le président de la République du Venezuela au CICR 230

Déclaration de succession des Iles Salomon aux Conventions de Genève 231

Décès du Dr R. Käser 231

Activités extérieures:

Afrique — Amérique latine — Asie — Océanie — Moyen-Orient — Europe 233

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est publiée par le Comité international de la Croix-Rouge depuis 1869.

Organe officiel du CICR,
publication spécialisée dans le droit international humanitaire,
chronique des activités internationales de la Croix-Rouge,
la *Revue internationale* maintient un courant d'informations et constitue le lien nécessaire entre les membres de la Croix-Rouge internationale.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en trois éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis 1976)

Elle publie également, en allemand, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Michel Testuz

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge
17, avenue de la Paix
CH - 1211 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses; le numéro 5 francs.
Extraits en allemand: un an 10 francs; le numéro 2 francs.

Compte de chèques postaux: 12 - 1767 Genève

Compte bancaire: 129.986 Société de Banque Suisse, Genève

Seuls les textes signés par le Comité international de la Croix-Rouge engagent la responsabilité de celui-ci.